



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles, Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 17 février 2026

Présents titulaires :

- Pour la commune de Beauce la Romaine : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIU
- Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Christine VEUILLE

Présents suppléants, non votants : Sylvaine GENDRAULT, Jérôme SEJOURNE,

Absents excusés : Franck POINTEAU, Sylvain GAUTHIER

**Délibération n°
2026-05**

**Nombre de
membres :**

En exercice :
9

Qui ont pris part à la
délibération :
8

OBJET : étude PGSSE et demande de subvention

Le Comité Syndical

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nouvelle directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des EDCH

Considérant que le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Considérant que sa mise en œuvre obligatoire a été fixée au plus tard à juillet 2027 pour la ressource et janvier 2029 pour les réseaux.

Considérant les devis présentés par le Président :

- Indig'h2o : 14 040.00€ TTC
- Eauxilium : 16 380.00€ TTC

Délibère

Article 1 : Le Comité Syndical autorise le Président à signer le devis de Indig'h2o et autorise le Président à demander les subventions liées à l'étude.



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prérouvillon, Membrolles, Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Article 2 : Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
et dépôt en Préfecture le

Le Président, Bernard ESPUGNA

